

En matière d'investissements, le Maire, en plus des chantiers en report de 2009 (*notamment l'extension du gymnase*), décline les chantiers susceptibles d'être proposés dans le cadre du budget 2010 :

- ✓ requalification totale de la rue du Général Leclerc qui serait financée par un emprunt spécifique complété par le remboursement du FCTVA 2009 (*fonds de compensation de la TVA*) que nous pouvons percevoir en 2010 si, conformément au plan gouvernemental de relance, nous réalisons cette année des investissements supérieurs à la moyenne de ceux réalisés de 2005 à 2008 (*soit plus de 710 K€*),
- ✓ restauration de la rue du Colombier,
- ✓ réfection du revêtement de sol de la halle de sports,
- ✓ remplacement de la chaudière mairie,
- ✓ remplacement du tracteur multi activités (*dont déneigement et salage*),
- ✓ nombreux travaux de reprise de voirie suite aux récentes intempéries,
- ✓ rénovation de salles de classe aux écoles,
- ✓ achèvement de la piste d'athlétisme.

Outre le financement « ciblé » des travaux de la rue du Général Leclerc, ces projets seraient financés par 355 K€ d'autofinancement et par des subventions, dont la dotation globale d'équipement pour les voiries et écoles pour 120 K€ et par le FCTVA 2008 d'un montant de 70 K€.

En outre, de nombreuses actions seront menées en 2010 : lancement administratif de la ZAC de la Maslière ; fin des études techniques et programmation de l'échangeur des Pépinières ; participation, via Caen la Mer, à la redynamisation du Quartier Koenig ; livraison des 35 logements Logi Pays rue du Général Leclerc ; démarrage des 26 logements du Clos de l'Odon (*ex. Fouchard*) et des 62 logements du Parc des Lys (*ex. ENCE*) ; renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable par le syndicat d'eau : rues du Lieu Vautier, des 50 Acres, du Haut Manoir, avenues de la Concorde, des Canadiens, une partie de la route de Bretagne et l'ex Chemin aux Bœufs devenu Avenue de Glattbach ; achèvement, par Caen la Mer, du réseau d'assainissement rue du Colombier ; procédure administrative menée par Caen la Mer relative à l'extension de la ZA de la Grande Plaine et révision simplifiée du PLU par nos services pour le même dossier et pour la reconversion du Quartier Koenig.

Il ouvre ensuite le débat et Philippe BRIARD, Maire Adjoint chargé de la Politique Sportive, estime que ces orientations conduiront à un budget 2010 ambitieux et positif en matière de maîtrise de l'endettement et de la pression fiscale. De plus, il constate que la commune montre sa volonté de saisir toutes les opportunités pour construire du logement social. Enfin, en terme d'investissements sportifs, après la remise à neuf du gymnase, des terrains de foot et des courts de tennis, le changement du sol de la halle de sports cette année achèvera la rénovation des installations sportives.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, précise que la mise en place de la nouvelle loi sur la TLPE applicable au 01/01/2009, abondera le budget 2010 de la taxe perçue au titre de 2009 et de celle de 2010. Il souligne en outre que la procédure administrative du dossier de l'extension de la ZA de la Grande Plaine, débutée voici 2 ans par Caen la Mer, avance à son rythme mais il permettra à terme l'accueil d'entreprises nouvelles, d'où recettes foncières supplémentaires. Parallèlement, le quartier Koenig qui, jusqu'à présent, ne génère aucune recette fiscale puisque dévolu à l'activité « militaire », est en voie de restructuration et cette perspective générera, à terme, des recettes foncières. De plus, très prochainement, nous serons amenés à réviser notre PLU, à minima dans un premier temps, pour permettre une occupation des terrains en attendant que le futur syndicat mixte ait retenu des projets définitifs qui, ultérieurement, nous conduiront à nouveau à modifier notre PLU.

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, exprime sa satisfaction quant à la bonne gestion des subventions aux associations qui, d'ailleurs, y sont très sensibles.

Laurent BALU, Conseiller Municipal d'opposition, estime que le débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour le Conseil Municipal d'échanger sur les orientations sur plusieurs années avec leur impact sur les emprunts. Il rappelle que l'an dernier il avait demandé la programmation pluriannuelle de certains investissements. Il pourrait être envisagé, par exemple, la rénovation de l'école primaire ou le remodelage de la route de Bretagne. Il serait intéressant de définir nos choix politiques. On nous parle de la maîtrise durable de la pression fiscale, sera-t-elle une réalité dans les 3 ou 4 prochaines années ? Il ne faut pas qu'elle bloque un certain nombre de projets dans la commune. D'autre part, le Maire ayant annoncé à la cérémonie des vœux de début janvier que notre commune se transformerait dans les années futures avec de nouvelles recettes fiscales, il demande

des informations sur la réforme de la taxe professionnelle qui pourrait impacter nos budgets futurs. Qu'en sera-t-il pour notre commune ?

Pierre ESTRADE répond que les communes intégrées dans une intercommunalité ne sont pas touchées par la réforme de la taxe professionnelle puisqu'elles ne la percevaient plus et que c'est la structure intercommunale qui en bénéficiait. Donc, le budget de la commune n'est absolument pas impacté. S'agissant de la communauté d'agglomération Caen la Mer qui, elle, perçoit la taxe professionnelle, il s'avère qu'elle enregistrera en 2010, au titre de cette réforme, des recettes supérieures de plus de 2,4 M€ à 2009, soit 3,8 %. C'est la meilleure année de progression depuis la création de la communauté d'agglomération. En ce qui concerne 2011, il faudra attendre la mise en œuvre de la clause de revoyure, en juin, et connaître le résultat des simulations.

En ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire que versera Caen la Mer à notre commune, elle devrait passer de 24 à 27 K€.

S'agissant des plans pluriannuels en matière d'investissements, ils ont été définis en début de mandat et se mettent en œuvre au cours du mandat. Ce sont :

- ✓ le développement du Bretteville actuel avec les constructions du Parc des Lys, du Clos de l'Odon et de Logi Pays soit plus de 120 logements dont une partie répond à notre souci de combler notre carence en logements sociaux. Nous devons y ajouter les logements de la Ferme du Vieux Clocher qui porteront, au total, la réalisation de nouveaux logements à plus de 160,
- ✓ le développement du Bretteville de demain par la réalisation de la ZAC de la Maslière via Caen la Mer qui offrira 200 logements.

Tout cela se réalise sur plusieurs années et sans aucun engagement financier de la commune.

Daniel LE BLASTIER complète l'information sur les plans pluriannuels en rappelant le programme d'effacement des réseaux sur plusieurs années qui a été validé par le Conseil Municipal. Cette année, nous réaliserons la 4^{ème} tranche, nous ne sommes donc pas dans une vision à court terme. Quant à la requalification de la rue du Général Leclerc en 2010, elle constitue une première étape puisque la réflexion porte sur la voirie qui va de la Mairie au CROP, avenue de Glattbach. De plus, lorsque l'effacement de réseaux sera réalisé route de Bretagne, sa requalification suivra. Il y a donc continuité dans l'action.

Jean LEMARIÉ, Conseiller Municipal d'opposition, met en exergue les affirmations du Maire qui rappelle souvent que les projets d'urbanisme en cours n'engendrent pas de participation financière de la commune, ce n'est pas vraiment satisfaisant car il y a des moments où une commune peut souhaiter engager ses finances et obtenir des aides pour des projets revêtant un intérêt collectif. La gestion purement financière n'est pas suffisante. Le document sur le débat d'orientation budgétaire pourrait porter sur de grands points où il faut mettre de l'argent. Il prend pour exemple la rénovation de l'école primaire évoquée en Commission des Travaux : à ce jour quel projet sera retenu ? quand démarreront les études ?

Pierre ESTRADE expose très nettement sa volonté de ne pas endetter nos enfants outre mesure. Il rappelle que l'annuité de la dette 2010 s'élève à 205 K€ (*dont plus de la moitié est rattachée au remboursement de la réhabilitation du Manoir*) et qu'elle permet de stabiliser l'endettement à 3,7 M€ (*endettement SDEC/effacement des réseaux compris*), soit à un niveau très raisonnable d'où une charge de frais financiers annuels en diminution par rapport aux années précédentes.

Valérie PINEL estime que dans le débat d'orientation budgétaire auraient pu être abordés des sujets tels que la culture, l'éducation, l'environnement. On sait que la commission Culture a entériné l'arrêt des spectacles à la Baronnie et les Élus de l'opposition souhaitent que l'enveloppe de 25 K€ figure dans les orientations budgétaires dans le cadre d'une réflexion sur une politique culturelle. Pierre ESTRADE indique que cette somme est affectée au budget de fonctionnement et que nous débattons ce soir des orientations budgétaires 2010 et non sur des affectations chiffrées.

Au terme de la discussion, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010.

III – URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe que depuis plusieurs années la propriété sise 133, route de Bretagne sur une parcelle bâtie de près de 1 200 m², est en vente. Le 18 décembre, nous avons été saisis de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et, après consultation de plusieurs bailleurs sociaux, Logi Pays a manifesté son intérêt pour y construire une vingtaine de logements. Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'exercer son droit de préemption au profit de Logi Pays avec demande d'intervention de l'EPFN (*établissement public foncier de Normandie*) au prix indiqué dans la DIA majoré des frais de négociation sachant que nous avons demandé la rétrocession gratuite d'une bande de terrain permettant l'élargissement de la rue du Viquet au droit de cette parcelle.

Les Élus de l'opposition expriment qu'ils sont tout à fait favorables à cette initiative très judicieuse. Ils souhaitent connaître à l'avance le type des logements envisagés car il apparaît que le prix du loyer de ceux de la résidence de Franconie qui seront attribués prochainement ne seront pas accessibles aux personnes à revenus modestes alors qu'il serait souhaitable de leur permettre d'habiter notre commune. Ils estiment qu'il faut examiner la faisabilité de ce programme au moindre coût.

Il leur est répondu qu'il est prévu d'évoquer dès maintenant avec Logi Pays la nature des logements et leur mode de financement, éléments qui déterminent le prix des loyers. Toutefois, la comparaison des deux programmes est difficile à faire dans la mesure où l'acquisition foncière de la résidence de Franconie s'est réalisée à un prix proportionnellement plus élevé que celle dont il est question ce soir, dans la mesure où le coût de la construction a été majoré du coût de la réalisation des garages en sous-sol et où cet immeuble de 2 étages est pourvu d'un ascenseur. Il faut savoir aussi que les loyers de la résidence de Franconie ne sont pas démesurés si l'on tient compte que les prestations sont d'excellente facture, que les appartements sont tous munis de volets roulants, que les normes d'isolation phonique et acoustique sont strictement respectées tant vis-à-vis des bruits extérieurs que de ceux en provenance de l'intérieur des immeubles (*d'où économie de chauffage pour les locataires*) et qu'il sera difficile de ne pas équiper le nouveau projet des mêmes avantages.

C'est à l'**unanimité** que le Conseil Municipal décide de préempter la propriété du 133, route de Bretagne et de déléguer ce droit à Logi Pays avec intervention de l'EPFN afin d'y construire des logements sociaux.

IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

A – Demande de dotation globale d'équipement 2010

Bien que le budget ne soit pas encore voté et, donc, que les investissements 2010 ne soient pas encore actés, il est impératif que nous sollicitons la DGE près de la Préfecture avant le 19 février prochain. C'est donc à l'**unanimité** que le Maire est autorisé à solliciter cette subvention pour les travaux suivants :

- ✓ requalification de la rue du Général Leclerc pour un coût estimé à 350 K€ HT,
- ✓ rénovation de salles de classe aux écoles et poursuite de l'équipement informatique pour une dépense estimée à 8 500 € HT.

B – Autorisation d'avances sur subventions

Comme tous les ans et pour permettre aux associations de fonctionner dans des conditions budgétaires normales en ce début d'année, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal autorise, par anticipation au vote du budget 2010, le versement d'avances sur subventions dans la limite de 25 % du montant alloué au titre de l'exercice 2009 à AGACSBO, AGESBO, LCBO, CCAS et GALIPETTE.

V – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A – Compte-rendu de l'exercice des délégations confiées au Maire

Le Conseil **prend acte** de la signature d'une convention avec le promoteur du Clos de l'Odon (*ex. terrain Fouchard*) relative à l'aménagement de l'avenue de Glattbach à son débouché sur la route de Bretagne. En effet, il s'avère nécessaire de réguler la circulation en installant une signalisation tricolore (*installation et raccordement d'un feu*) et d'enlever un poteau d'alimentation électrique et d'éclairage public pour permettre l'entrée et la sortie dans la résidence, opération qui sera réalisée dans le cadre d'un effacement des réseaux. La convention prévoit que le coût de ces travaux sera pris en charge par le promoteur.

B – Mise en œuvre de la cession gratuite d'un terrain dans le cadre de la construction du Clos de l'Odon

Sur proposition de Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, **à l'unanimité** le Conseil Municipal autorise le Maire à recourir à la procédure nécessaire à la mise en œuvre de la rétrocession gratuite, par le promoteur à la commune, d'une bande de terrain d'une surface de 144 m² pour permettre l'élargissement de la voirie au droit de la future résidence du Clos de l'Odon.

VI – SOLIDARITÉ HAÏTI

Sur proposition du Maire et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de venir en aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Compte tenu du délai nécessaire à la restructuration de ce pays et de l'annualité de notre budget, le Conseil estime plus judicieux de procéder au versement de cette somme en décembre 2010.

VII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

En lieu et place de Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques absent ce soir, le Maire communique sur :

- son voyage, avec une délégation brettevillaise, dans notre commune jumelle du Sénégal au cours duquel il a constaté le retard pris dans les travaux de la deuxième tranche d'adduction d'eau potable pour lesquels notre commune est financièrement porteur du projet : le château d'eau est au $\frac{3}{4}$ achevé, le chantier devrait redémarrer car l'État Sénégalais a placé les travaux à réaliser à OUONCK dans les priorités et fournira les canalisations, les tranchées étant creusées par les habitants de la communauté rurale. Il propose que vers mai, Pierre ROBERT, Président du Comité Brettevillais de jumelage avec la communauté rurale de Ouonck, fasse un compte rendu de la situation au Conseil Municipal,
- la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à la requalification de la voirie allant de la Mairie au CROP. Il s'est déjà réuni 3 fois avec le cabinet missionné pour cette étude et le Conseil Municipal sera informé de la suite donnée étant précisé que, dans un premier temps, seule la rue du Général Leclerc sera requalifiée,
- le passage au « tout numérique » le 9 mars prochain qui pourra poser quelques soucis de reprogrammation des téléviseurs anciens qu'il aura fallu équiper de décodeurs. Jean-Paul DAUNOU a constitué un groupe de bénévoles pour aider les personnes en difficultés.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement,
informe que :

- AREDAT procèdera à une collecte de textiles en porte à porte mercredi 10 février,
- dans le cadre de la semaine du développement durable programmée du 1^{er} au 7 avril prochains, sera évoquée la lutte contre l'utilisation abusive des produits phytosanitaires, d'ailleurs Caen la Mer organise mi-mars une réunion des Élus et techniciens « espaces verts » concernés ce problème,
- l'opération « collecte du verre » qui a eu lieu du 04/12 au 04/01 au profit du Téléthon sur les 29 communes de Caen la Mer a rapporté 481 tonnes.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A la demande écrite de Jean LEMARIÉ qui souhaite connaître les conditions de recrutement d'un gardien au terrain de sports, le Maire répond que cette affaire est gérée par l'employeur, AGESBO, et qu'il n'appartient pas au Conseil Municipal de s'ingérer dans le fonctionnement des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.